

Proche-Orient

L'otage français de Gaza libéré

Enlevé le 14 août dans la bande de Gaza, le preneur de son de France 3 Mohammed Ouathi a été libéré lundi. « Il n'a pas été maltraité », affirme-t-on de sources sécuritaires palestiniennes.

A 14h30 Rekia Ouathi, une des sœurs de l'otage reçoit un coup de téléphone du Premier ministre. Dominique de Villepin en personne lui annonce la bonne nouvelle. « J'ai failli tomber par terre d'émotion », déclare Rekia avant d'ajouter « je n'attends plus qu'une chose, c'est de le serrer dans mes bras ».

C'est le soulagement pour la famille, pour ses confrères, pour la direction de la télévision publique France 3, mais également pour le président français. Jacques Chirac a adressé ses plus vifs remerciements au président de l'Autorité palestinienne



... Mohammed Ouathi

Mahmoud Abbas et à tous ceux qui ont contribué à la libération de Mohammed Ouathi.

Aucune revendication « Il n'a pas été maltraité », affirme-t-on de sources sécuritaires palestiniennes. Quant à savoir qui détenait le preneur de son de France 3, dans quelles conditions, et quels étaient les mobiles des ravisseurs, aucune information n'a filtré pour l'instant.

Agé de 46 ans, de nationalité française et d'origine algérienne, le preneur de son de France 3 avait été enlevé le 14 août. Il se trouvait près de son hôtel lorsque trois hommes armés, à visage découvert, l'ont conduit à bord d'une voiture vers une destination inconnue. Ce rapt, qui n'a été suivi d'aucune revendication, a eu lieu peu avant le coup d'envoi du retrait israélien de la bande de Gaza.



Jacques Chirac soulagé de la libération de ...

RFI

Lutte contre la mutilation génitale féminine dans le Borgou -Alibori

L'Afjb vulgarise la loi de répression du mal

Les populations des communes de Nikki, Kalalé et Pérère ont été sensibilisées du 15 au 19 août 2005 contre la mutilation génitale féminine et surtout sur la loi du 10 mars 2003 portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines. Il s'agit d'une initiative de l'Association des femmes juristes du Bénin (Afjb), sur financement de la Banque mondiale.

L'Association des femmes juristes du Bénin a effectué une tournée de sensibilisation dans les départements du Borgou et de l'Alibori du 15 au 19 août 2005, dans le cadre de l'exécution du projet de vulgarisation de la loi du 10 mars 2003 portant répression

de la pratique des mutilations génitales féminines (Mgf). Ce projet qui a été financé par la Banque mondiale a permis aux membres de l'Afjb de parcourir les communes de Nikki, Pérère et de Kalalé afin de sensibiliser les populations sur les mesures en vigueur contre cette pratique. Les différentes localités ciblées sont essentiellement peuplées de Gando et de Peulh, ceux-ci ayant pris ces pratiques comme tradition dans ces zones.

En prélude à ces séances de sensibilisation, une formation a été organisée au Centre des Jeunes et Loisirs de la commune de Nikki le 5 juillet dernier, à l'intention des élus locaux, chefs religieux et traditionnels, notables et responsables de groupements féminins. Cette formation a regroupé plus d'une cinquantaine de participants venus des communes du Borgou et a permis à ces différents responsables de mieux s'informer des conséquences de la pratique de mutilation génitale féminine et du contenu de la loi du 10 mars 2003.

Venceslas OLOWO
(Correspondant Borgou-Alibori)

Commentaire

Nostalgique du Prpb

Des Béninois continuent de croire en le parti de la révolution populaire du Bénin. Est-ce un rêve ou la conviction d'un groupe de personnalités et de politiciens qui tiennent à faire renaître un passé rejeté par tout un peuple ? Le Prpb même s'il n'a pas fait que du mal sur toute la ligne, ne devra plutôt être aujourd'hui ce qu'il y a de mieux ou de salutaire pour le Bénin qui vit d'autres réalités et qui fait l'expérience de la démocratie. Le général Kérékou qui est d'ailleurs l'un des principaux artisans, porte-flambeau de cette révolution l'a certainement si bien compris qu'il n'a pas voulu se lancer dans une telle aventure en cherchant à se maintenir au pouvoir à la fin de son mandat. Mais les réformateurs ou les chantres du « Prpb rénové » pensent le contraire et croient fermement en leur projet. Et comme c'est leur droit aussi de penser, d'exprimer librement leur opinion, attendons de voir jusqu'où iront ces nostalgiques dans leur logique révolutionnaire.

Euloge R. GANDHAHO

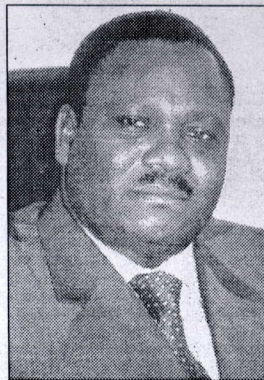
Installation de l'autorité de régulation des télécommunications au Bénin

Les consommateurs montent au créneau demain

La Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) monte au créneau demain mercredi 24 août 2005, pour exiger du gouvernement l'installation de l'Autorité de régulation au Bénin. Une conférence publique sera donnée à cet effet à la chambre de commerce et d'industrie du Bénin (Ccib).

Le thème de cette conférence est : « Pour des télécommunications de qualité et à moindre coût, exigeons l'installation de l'autorité de régulation au Bénin ».

Selon Romain Abilé Houéhou, président de la Ldcb, « malgré la libéralisation du secteur depuis bientôt dix ans, l'Etat continue de jouer le rôle de régulateur. Cette situation explique tout le désordre noté dans les télécommunications avec pour conséquences, les nombreux désagréments causés aux consommateurs au niveau des prix et de la qualité des services dans ce secteur ». Ce vide juridique et institutionnel décrié par la Ldcb depuis des années a été partiellement comblé avec l'adoption de l'ordonnance n°2002-003 du 31 janvier 2002 portant création et attributions de l'Autorité de régulation des postes et des télécommunications en



Frédéric Dohou, ministre de la communication

République du Bénin, puis le décret N°2003-476 du 1er décembre 2003 portant organisation, composition et fonctionnement de ladite Autorité.

« Malheureusement, cette institution dont l'avènement est tant attendu aussi bien des consommateurs que des partenaires au développement du Bénin connaît des lenteurs dans son installation alors que les

représentants devant l'animer sont déjà désignés par les différentes institutions concernées », regrette M. Houéhou.

Le Bénin reste le dernier pays de la sous région à se doter de son régulateur dans le secteur des télécommunications ; raison pour laquelle la Ldcb pense amorcer à travers cette conférence publique, une campagne nationale et internationale en faveur de l'installation de l'Autorité de régulation des postes et des télécommunications dans notre pays.

Le président de la Ldcb qui sera assisté de Hippolite Djiwan au cours de cette conférence publique profitera de cette occasion pour présenter au public les résultats d'une étude comparative initiée et réalisée dans le mois de juillet 2005 sur les cartes téléphoniques (Téléplus, Nàsuba ordinaire, Nàsuba international et Dialog).

Blaise TOSSOU

Formation des avocats francophones de l'Afrique

La « promotion Séverin Anatole Hounnou » pour la continuité

La 5e édition de la formation des avocats de l'espace francophone d'Afrique a ouvert ses portes hier à l'Institut de recherche en santé publique (Irspp) de Ouidah. Les travaux ont été officiellement ouverts par le président du Conseil d'Administration du Centre international de formation des avocats francophones (Cifaf), M. Claude Mentenon prenant fin le 17 septembre prochain.

La formation de la 5e promotion des avocats stagiaires francophones organisée par le Cifaf porte le nom de l'ancien bâtonnier béninois, Séverin Anatole Hounnou. Ce choix est fait, selon les organisateurs pour rendre hommage à l'homme pour ses œuvres, son sens élevé de responsabilité et d'intégrité, et son souci permanent de faire de la justice un outil de développement. C'est aussi une manière disant-ils, d'inviter les jeunes avocats stagiaires à marcher sur la voie tracée par Hounnou qui d'après la directrice du Centre, Me Elvire Vignon, est un exemple à imiter.

La formation, dira le président du Conseil d'Administration, Claude Mentenon, répond au besoin de connaître pour mieux agir. Et dans le métier d'avocat,

explique-t-il, où on est amené en permanence à s'identifier à l'autre en n'étant pas l'autre, la recherche du savoir pour bien agir reste une règle d'or. Il a saisi l'occasion pour rappeler aux stagiaires le rôle qu'ils ont à jouer, leur part de responsabilité en tant que homme de droit et de justice, dans l'avènement d'une société nouvelle, d'une Afrique forte, libre et prospère. « Cette assise, dit-il, nous permettra de nous mettre à l'orbite », face à un monde en perpétuel changement, pour que la justice devienne sans couleur et universelle.

Le bâtonnier du barreau français, Mario Stasi, l'un des formateurs, a dans un long développement, répondu à la question « Un avocat pourquoi faire ? ». Pour lui, le métier d'avocat, c'est un sacerdoce et il conclut en disant qu'on est « avocat pour défendre la liberté, pour défendre les libertés ».

Les stagiaires de la 5e session annuelle, la promotion Séverin Hounnou, sont au nombre de 39 et viennent de 14 pays de l'Afrique francophone. La formation initiée par le Cifaf, a l'appui de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

Jean SINA